



## **Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2025**

### **Rapport financier sur les comptes clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de l'association, il m'appartient en tant que trésorier de vous faire lecture du rapport sur la situation financière et sur les comptes de l'exercice 2024.

Le Président vient de vous exposer dans son rapport moral l'activité de l'exercice, ainsi que les perspectives pour 2025.

Je vais vous présenter, dans ce rapport, les comptes sociaux de l'association arrêtés au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024 l'association comptabilise 11 878 parrainages contre 12 461 en 2023. La lente érosion constatée depuis 2024 se poursuit, en 2025 au 30 avril le nombre de parrainages est toujours en baisse il s'établit

à 11 722 parrainages.

Au cours de l'exercice 2024, les principales ressources collectées se répartissent de la manière suivante :

- Subventions 457 k€ contre 338 k€
- Dons 675 k€ contre 788 k€
- Recettes parrainages 3 735 k€ contre 3 842 k€
- Legs et donations 51 k€ contre 153 k€
- Contributions volontaires 227 k€ contre 234 k€

Le total des ressources collectées s'élève à 5 187 k€ contre 5 419 k€ en 2023.

Les missions sociales sont composées des versements effectués auprès de nos partenaires au titre des parrainages, des versements des dons, des cadeaux, de l'utilisation des fonds à destination des projets institutionnels et des frais généraux d'Haïti et Madagascar selon une grille de répartition figurant dans l'annexe de nos comptes.

Elles représentent au total 4 602 k€ en 2024 contre 4 647 k€ en 2023.

Les fonds collectés au titre des parrainages et des projets sont transférés dans les pays gestionnaires à hauteur de 80% du montant des dons.

Les cadeaux sont, eux, transférés à 100 % vers les pays gestionnaires et à 90 % lorsque nous agissons en direct ; 10% de frais de gestion sont affectés au suivi de ces cadeaux sur le terrain.

Le coût de gestion des parrainages en Haïti s'élève à 15 % et celui de Madagascar à 10% du montant des dons reçus, augmentés des 20% représentant la part des charges de structure du siège de Nogent que nous affectons.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 613 k€ contre 334 k€ en 2023(1). Les frais de fonctionnement de la structure s'élèvent à 430 k€ contre 466 k€ en 2023.

Pour son activité indirecte, menée au travers du réseau ChildFund Alliance, les partenaires locaux décident, après évaluation, des besoins et du déploiement d'équipes locales dédiées à la réalisation des projets et des programmes. Une partie de ces fonds est donc utilisée par nos partenaires, pour financer la mise en œuvre et la gestion de ces projets. Les pourcentages sont variables selon les pays d'intervention nous les évaluons entre 15 et 20%.

Les comptes de l'association pour l'exercice 2024 dégagent un déficit de 115 k€.

*(1) la méthode d'affectation des coûts RH a changé entre 2023 et 2024.*

## **Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux nouvelles dispositions du règlement N° 2018-06 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) pour les comptes clos à compter du 1er Janvier 2022.

Conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels, les principes, de continuité, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été appliqués.

## **BILAN**

Le total du bilan s'élève à 3 651 k€ contre 3 363 k€ en 2023

### **A l'Actif**

#### . Immobilisations

L'actif immobilisé est constitué :

Des immobilisations incorporelles (site internet, logiciels informatiques).

Des immobilisations corporelles comprenant :

Les locaux de l'association situés à Nogent sur Marne acquis pour 190 k€, amortis à hauteur de 136 k€

Les locaux situés en Haïti amortis en totalité pour une valeur brute d'acquisition de 168 k€.

Des installations, du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur nette comptable 127 k€

Les matériels acquis à Haïti notamment les matériels de transport, sont amortis selon les règles comptables habituelles. Toutefois la valeur nette comptable est provisionnée dans le compte « provision pour risques ».

Le montant des amortissements de l'exercice s'élève à 72 k€.

#### . Actif circulant

L'actif circulant est constitué :

Des subventions à recevoir sur projets pour  
170 k€.

Des produits à recevoir pour un montant de  
434 k€.

De la trésorerie de l'association pour un montant global au 31 décembre 2024 de 2 775 k€ contre 3 042 k€ en 2023.

Des charges constatées d'avance pour un montant de 61 k€ contre 46 k€ en 2023.

Les réserves de trésorerie sont principalement constituées de nos fonds propres pour 1 155 k€ et des fonds dédiés à engager pour un montant au 31 décembre de 1 194 k€

La trésorerie de l'association est équilibrée elle nous permet de garantir la pérennité de nos actions, d'obtenir et de garantir les bailleurs de fonds de nos capacités à financer nos missions en cours et à venir.

Au 31 décembre 2024 les réserves de trésorerie sont placées sur des comptes à terme de 24 mois pour 800 k€ (4 plans de 200 k€) et trois comptes livret pour 539 k€.

L'impôt dû sur les intérêts a été comptabilisé en 2024 pour un montant de 9 k€.

## Au Passif

### .Fonds Propres

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 1155 k€ Ils sont constitués des fonds associatifs sans droit de reprise pour 367 k€, des réserves statutaires issues de la fusion ESF pour 335 k€, du report des excédents antérieurs pour 508 k€, du fond de réserves pour 60 k€ et du déficit en 2024 pour 115 k€.

L'excédent de l'exercice 2023, a été affecté au compte report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 juin 2024.

### Fonds dédiés

Rappel du dispositif.

Les ressources reçues par l'association au titre des fonds dédiés sont affectées aux différents projets conformément à l'engagement pris vis à vis des donateurs.

Au 31 décembre 2024 les engagements à réaliser sur fonds dédiés s'élèvent à 1 194 k€ contre 1 566 k€ en 2023.

La partie des fonds collectés au cours de l'exercice 2023 a été utilisée au cours de l'exercice 2024, conformément à leur objet et à leur destination, telle que définie par les donateurs et les bailleurs de fonds.

Les fonds dédiés à engager sur l'exercice 2025 s'élève à 417 k€.

Les fonds dédiés utilisés au cours de la période représentent 791 k€.

Au 31 décembre 2024, le solde des comptes de fonds dédiés reportés s'élève à :

- Fonds dédiés sur legs affectés	305 k€
- Fonds dédiés sur subventions	131 k€
- Fonds dédiés sur projets	462 k€
-Fonds dédié sur don	285 k€
- Fonds dédiés Capponi	11 k€

### .Dettes

Le total des dettes s'élève à 1 188 k€ contre 471 k€ en 2023,

Ce poste regroupe :

- Les dettes fournisseurs pour 75k€,
- Les dettes fiscales et sociales 123 k€, constituées des charges sociales du 4ème trimestre et de la provision pour congés payés.
- Les autres dettes sont constituées des reversements CFI à effectuer en janvier 2025 pour 170 k€

- Produits constatés d'avance

Le total des PCA s'élève à 820k en 2024. Ils sont constitués de la quote part des années ultérieures des subventions AFD et DCI Monaco

Pour mémoire, la notion de produits constatés d'avance et de produits à recevoir pour ce qui concerne les ressources de parrainages, est traitée directement par le mécanisme des fonds dédiés.

## **LE COMPTE DE RESULTAT**

Le total des produits d'exploitation hors utilisation des fonds dédiés s'élève à 5 239 k€ contre 5 475k€ en 2023.

Les charges d'exploitation hors report en fonds dédiés s'élèvent, elles, à 5 779 k€ contre 5 473 k€ en 2023.

Le déficit d'exploitation au 31 décembre 2024 est de 168 k€ contre un excédent brut d'exploitation de 104 k€ en 2023.

Le résultat financier, conséquence des différences de change et des produits financiers sur les placements de trésorerie est positif de 56 k€, il était positif de 48 k€ en 2023.

Le déficit net s'établit à 114 758,75 € contre un excédent de 138 627,25 € en 2023.

## **LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.**

Le règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif comporte des dispositions spécifiques aux associations, qui prévoit un bilan modifié un compte de résultat par nature modifié aux niveaux des produits et pour les associations faisant appel à la générosité du public une annexe avec un compte de résultat par origine et destination, un compte pour présenter les ressources issues de la générosité du public de leur utilisation, ainsi que des tableaux complémentaires présentant les contributions volontaires en nature ainsi que les fonds dédiés.

I – Présentation du compte de résultat par origine et destination

### ✓ Les produits par origine

Les produits sont constitués des dons, des legs, des donations et assurance vie ainsi que des versements effectués dans le cadre du mécénat d'entreprise.

Au cours de l'exercice, les produits liés à la générosité du public se sont élevés à 4 602 k€ qui se répartissent de la manière suivante :

- Dons manuels 4 133 k€
- Legs et assurance vie 51 k€
- Mécénat d'entreprise 280k€

Les autres produits liés à la générosité du public sont constitués par les contributions volontaires pour un montant de 225 k€.

Les produits détaillés sous la rubrique « Autres Produits non liées à la générosité du public » s'élèvent à 135 k€. Ils sont principalement constitués des produits divers annexes (Produits cartes caritatives et des divers produits).

Les subventions et autres concours publics s'élèvent à 463 K€

Les reprises sur provisions et dépréciations s'élèvent 53 K€ et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs à 790 K€

✓ Les charges par destination

Ces dépenses sont ventilées par fonction, selon les grandes catégories suivantes :

Missions sociales	4 602 k€
Frais de recherche de fonds	613 k€
Frais de fonctionnement	430 k€
Les provisions et dépréciations	182 k€
Le report en fonds dédiés de l'exercice	418 k€

La définition des missions sociales est conforme à l'objet statutaire de l'association qui est d'apporter une aide aux enfants défavorisés pour leur permettre de devenir des adultes autonomes et responsables.

Elles se définissent par :

- La sensibilisation du public aux besoins et droits des enfants des pays en développement
- Les actions engagées sur le terrain, qui sont définies et mises en œuvre avec les populations bénéficiaires, soit directement avec nos équipes, soit au travers de partenariat locaux gérés pour certains, par les membres de notre réseau Childfund Alliance.

Le déficit net dégagé sur l'exercice 2024 est de 115 k€

✓ Annexe contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature de nos bénévoles sont évaluées à 28k€, les prestations de services reçues sont-elles évaluées à 99 k€.

En conclusion

L'association poursuit ses efforts afin d'agir le plus efficacement possible pour répondre à nos différents contributeurs qu'ils soient parrains ou bailleurs de fonds dans un soucis d'efficacité et de transparence.